

## Rupture cdd procedure entretien préalable

Par cptable, le 13/04/2011 à 09:43

Bonjour,

Concernant la convocation a lentretien préalable de rupture de CDD, est ce que la procédure est la meme que pour le CDI (5 jours francs, representation personnel, ...)

Je suis salarié et normalement mon contrat devait duré encore pendant 6 mois

La prériode d'essai est terminée

Merci

Par Cornil, le 15/04/2011 à 17:32

Bonsoir "cptable"

Absolument, aucune différence à ce sujet entre CDD et CDI.

Bon courage et bonne chance.